

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°744) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ, POLE DOCUMENTAIRE, APPASSIONATO ET MESSIAEN, A L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-21-353 EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 750116 PARIS, d'organiser des mastersclasses dans la salle Berlioz, les 1^{er} et 22 octobre 9 h à 16 h, et les 25 novembre et 17 décembre 2021 de 9h30 à 16 h, une masterclasse au Pôle documentaire, le 7 octobre 2021 de 9 h à 16 h, des auditions de recrutement dans les salles Appassionato et Messiaen, le 10 septembre 2021 de 10 h à 12 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 750116 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 485 € TTC (quatre cent quatre-vingt-cinq euros), afin d'organiser des mastersclasses dans la salle Berlioz, les 1^{er} et 22 octobre 9 h à 16 h, et les 25 novembre et 17 décembre 2021 de 9h30 à 16 h, une masterclasse au Pôle documentaire, le 7 octobre 2021 de 9 h à 16 h, des auditions de recrutement dans les salles Appassionato et Messiaen, le 10 septembre 2021 de 10 h à 12 h 30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211012-Imc1H8957H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021

Date de Publication: 12/10/2021